DCM 2026-11/03

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20261117-DCM_2026_11_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date convocation : 6 novembre 2026 Date affichage : 6 novembre2026

Les membres composant le conseil municipal de Langoëlan, régulièrement convoqués, se sont réunis le dix-sept novembre deux mille vingt-six à vingt heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice RAUD, maire de la commune.

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Absents	5
Pouvoir	1
Votants	7
Quorum	6

PRESENTS : RAUD Fabrice, NOLOT Jeannine, ETIENNE Lionel, BRARD Pauline, LE MÉTAYER Jean-Claude, Michelle DESPRÉS

Absents excusés : Charlotte QUÉNISSET (pouvoir à Pauline BRARD), Florent PÉRAIN, Yann JONDOT

Absent : Marie-France BOMPIERRE, Christian ROUZO

Secrétaire de séance : Lionel ÉTIENNE

Délibération n°2026 11/03
Signature de la Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment son article L. 812-3 relatif à l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de [Nom du département] en date du [Date de la délibération du CDG] relative aux conditions d'organisation et à la tarification du service de médecine préventive ;

Vu l'avis du Comité social territorial (CST) en date du 16 novembre 2026 ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent assurer la surveillance médicale de leurs agents (fonctionnaires, stagiaires et contractuels) ;

Considérant la proposition formulée par le Centre de Gestion du Morbihan pour la mise à disposition de ce service ;

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion de [Nom du département], selon les termes de la convention type annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur / Madame le Maire / le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.
- **S'ENGAGE** à verser au Centre de Gestion la cotisation ou la participation financière correspondante, calculée selon les tarifs fixés par le CDG, dont la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2027

pour copie conforme,

Le Maire,
Fabrice RAUD